Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Faillites
Sous-rubrique: Publication de faillite/appel aux créanciers
Date de publication: SHAB 08.03.2024
Publications supplémentaires: KABVD 08.03.2024
Visible par le public jusquau: 08.03.2029
Numéro de publication: KK02-0000039543

Entité de publication
Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue Reverdil 2, 1260 Nyon

Publication de faillite/appel aux créanciers ATELIER-BOIS.CH SARL

Débiteurs:
ATELIER-BOIS.CH SARL
CHE-114.309.591
Chemin des Assenges 14
1142 Pampigny

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 04.09.2023

Remarques juridiques:
Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.
Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois
Fin du délai: 09.04.2024

Point de contact:
Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue Reverdil 2, 1260 Nyon

Remarques:
But : La société a pour but toutes activités, en Suisse et à l'étranger, dans les domaines de la menuiserie, de l'ébénisterie, de l'agencement et de l'aménagement intérieur. La

société peut participer à d'autres entreprises en Suisse et à l'étranger, acquérir ou fonder des entreprises visant un but identique ou analogue, faire toutes opérations financières, commerciales, industrielles et immobilières, à l'exclusion des opérations prohibées par la LFAIE, et conclure tous contrats en rapport direct ou indirect avec son but social.